

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit donner un avis public lorsque qu'il y a changement sur le jour ou l'heure d'une séance régulière prévue au calendrier des séances.

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour les mois de juillet et août, se tiendront au chalet des loisirs située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, et débuteront, à 19h30 :

- 9 Juillet 2019
- 13 août 2019

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 19^e jour du mois de juin 2019.


Linda Pelletier
Secrétaire-trésorière par intérim